



Champ(s) de formation Droit, Économie, Gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Droit, Économie, Gestion. 2016, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02036088

HAL Id: hceres-02036088

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036088>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Droit, économie, gestion »

Présenté par

l'Université d'Auvergne (UdA)

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Harold Desclodures, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Dans le cadre du champ *Droit, économie, gestion*, l'Université d'Auvergne (UdA) propose un certain nombre de formations. Outre une Capacité en droit, un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) A et B et un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) *Gestion des entreprises et des administrations* (GEA) qui ne font pas l'objet d'une évaluation spécifique par le HCERES, ce champ comporte 26 formations évaluées : quatre licences générales (*Administration économique et sociale* (AES), *Droit, Economie et Gestion*) ; huit masters (*Analyse économique et développement international* (AEDI), *Comptabilité-finance, Droit privé, Droit public, Logistique et distribution, Management, Marketing, Administration*) ; 14 licences professionnelles (*Notariat, Management du logement social, Assistant ressources humaines, Carrières de la banque et de l'assurance, Commerce-distribution, Comptabilité-finances, Gestion de l'économie sociale et solidaire et entrepreneuriat, Gestion de production et logistique intégrée, Management des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, Management des PME-PMI, Management des relations commerciales, e-GRH, Gestion opérationnelle et comptabilité de la paie, Révision comptable*). En économie, l'offre de licence et de master est articulée avec le diplôme de magistère (diplôme d'université) en *Economie du développement* qui offre une formation sur trois ans (troisième année de licence et deux années de master) avec sélection à l'entrée sur concours. Ces formations sont portées par quatre composantes de l'université : l'Ecole de Droit, l'Ecole Universitaire de Management (EUM), l'Ecole d'Economie et l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Clermont-Ferrand, issues de la restructuration à partir de 2012 de l'UFR de Droit, de l'UFR d'Economie et de Gestion, de l'IUP de Gestion et Management des Entreprises et de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG). Elles sont situées majoritairement à Clermont-Ferrand sauf les licences professionnelles (LP) *e-GRH* et *Révision comptable* qui se situent à Aurillac. En outre, la LP *Comptabilité-finances* connaît un dédoublement à Vichy et la spécialité *Maîtrise d'ouvrage publique et privée* du master AEDI se déroule à Marseille.

L'ensemble des formations regroupent environ 42 % des étudiants inscrits à l'UdA sur un total d'environ 15 000 étudiants.

Les quatre licences générales sont mutualisées et proposées sous forme d'un portail Droit - Economie - Gestion (DEG) regroupant quatre mentions. Elles sont articulées à partir d'une logique majeure/mineure qui permet une spécialisation progressive et une forme d'individualisation du cursus des étudiants. A la rentrée 2014-2015, elles concernaient 3250 étudiants.

Les masters, quant à eux, sont portés par chaque école en lien avec les structures de recherche. Au-delà des huit mentions, les masters proposent une offre de formation qui se décline en spécialités nombreuses et diversifiées (28 au total). La spécialité *Droit de l'administration et de la justice* est toutefois commune aux masters *Droit public* et *Droit privé*. La spécialité *Mondes contemporains : carrières publiques* du master *Administration* est également portée par l'UFR Lettres Sciences humaines de l'Université Blaise Pascal (UBP - Clermont 2). Il a toutefois été décidé de fermer cette formation.

Les licences professionnelles sont également portées et organisées de manière différenciée par les composantes. Elles visent essentiellement une insertion professionnelle rapide dans les secteurs cibles liés aux périmètres de ces formations. L'accueil des étudiants s'y fait selon des modalités variées (formation initiale et/ou continue, apprentissage, contrat de qualification, ...). Elles permettent très souvent l'accueil d'étudiants titulaires de Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) ou de Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

Les formations du champ bénéficient d'une insertion dans un environnement socio-professionnel principalement régional comme en atteste les relations plus ou moins formalisées avec des entreprises (Michelin par exemple, ainsi que de nombreuses PME-PMI), des institutions professionnelles (Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) ou la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) par exemple) ainsi que des acteurs publics (le Tribunal de Grande Instance, l'Institut National de Formation de la Police Nationale). L'environnement scientifique du champ est principalement soutenu par trois laboratoires de recherche, un en économie (Centre d'Etudes et de Recherche sur le Développement International), un en gestion (Centre de Recherche Clermontois en Gestion Management) et un en sciences juridiques et politiques (Centre Michel de l'Hospital) ainsi que par l'Ecole doctorale des sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion (ED 245) dont le périmètre fait écho au champ lui-même. Plus marginalement le Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes (LIMOS) intervient également au soutien de certaines formations (LP *Gestion de production et logistique intégrée* et master *Logistique et distribution*).

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Au niveau des licences générales, le choix innovant pour un accès en licence par un portail DEG, fondé sur une logique majeure/mineure a été accompagné par des modifications structurelles. Ainsi, l'UFR de Droit, l'UFR d'Economie et de Gestion, l'IUP de Gestion et Management des Entreprises et l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) ont été réorganisés en trois composantes pour mutualiser les moyens au sein de l'UdA et offrir une visibilité accrue auprès des futurs étudiants. Les trois écoles ont été structurées sur le même modèle. On peut toutefois regretter une forme de perte de lisibilité au regard du cursus finalement suivi par l'étudiant d'autant que le portefeuille de compétence reste embryonnaire. Il n'est cependant pas exclu que finalement les étudiants suivent des parcours très traditionnels (majeure droit et mineure droit par exemple, ou préparation dès la deuxième année (L2) de l'entrée sélective en troisième année (L3) dans le magistère en relation avec le master AEDI dans le domaine de l'économie), d'autant que les objectifs pédagogiques et scientifiques demeurent exprimés de manière très disciplinaire.

Au niveau des masters, l'offre est riche et diversifiée notamment au travers du nombre des spécialités. Ils offrent des structures variables : très tubulaire dès la première année de master (M1) pour le *Droit public* ou pour la spécialité *Comptabilité, contrôle, audit* du master *Comptabilité-finances* qui prépare au Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) par exemple ; à plus ouverte pour d'autres spécialité de master (ainsi, la spécialité de M2 *Management et administration des entreprises* du master de *Management* accueille 45 à 55 étudiants n'ayant pas suivi de spécialisation en management ou ayant suivi une orientation en dehors des sciences humaines et sociales). Un point commun semble néanmoins se dégager quant à une certaine difficulté d'articulation entre le M1 et le M2 (le master AEDI a des effectifs de M2 très largement supérieurs au M1). Dans ce même master, la logique du magistère avec sélection dès la L3 bouscule l'organisation de la mention. Enfin, l'offre au niveau master manque parfois de lisibilité, notamment entre spécialités du master *Management*, sans que des dispositifs d'accompagnement à l'orientation des étudiants (de L3) ne soient décrits. Au-delà, trois interrogations majeures demeurent :

- la spécialité *Mondes contemporains - carrières publiques* du master *Administration* va être fermée alors même que les effectifs y sont stables, tandis que dans l'autre spécialité *Sécurité publique* de ce même master ils refluent ;

- la spécialité *Droit du secteur sanitaire et social* du master *Droit public* y semble artificiellement rattachée compte tenu de la très faible place des enseignements de droit public alors même que l'ouverture d'un quatrième parcours dans cette spécialité est prévue ;

- la spécialité *Maîtrise d'ouvrage publique et privée* en formation continue du master AEDI semble également assez isolée d'autant qu'elle se tient à Marseille en raison du partenariat de l'Agence Française de Développement et bien que des enseignants-chercheurs clermontois y interviennent.

Quant aux licences professionnelles (LP), elles présentent une grande diversité d'organisation en raison sans doute de facteurs historiques. Les licences professionnelles portées par l'IUT semblent un peu isolées et révèlent ces logiques d'antériorité. La LP *Révision comptable* et la LP *e-GRH* portées par l'IUT à Aurillac sont très révélatrices de cet isolement qui dépasse l'isolement géographique. Les LP offrent globalement une bonne adéquation entre leurs objectifs professionnalisants et académiques avec les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs, ce qui renforce leur lisibilité dans et hors de l'université (notamment auprès des futurs employeurs). Toutefois, parfois l'aspect académique semble sacrifié (LP *Management des collectivités locales* ou LP *Gestion opérationnelle de la paie* par exemple), ce qui paraît d'autant plus regrettable que peu d'étudiants intégrant les LP viennent de L2 et ont bénéficié des apports scientifiques universitaires. A l'inverse dans de nombreuses LP, les taux de poursuite d'études sont à la hausse (LP *Révision comptable*, *Assistant ressources humaines*, *Management des relations commerciales*, *Management des PMI-PME*) et peuvent s'avérer très élevés (70 à 80 % pour la LP *Notariat*, 46 % pour la LP *Révision comptable*, 50 % pour la LP *Gestion de production et logistique intégrée*, 33 % pour la LP *Management de la relation commerciale*, ...), ce qui apparaît lié parfois à un assez fort académisme et à un défaut d'analyse et de réflexion en matière d'insertion professionnelle.

Compte tenu de la grande diversité de l'offre de formation du champ DEG ainsi que du nombre de formations proposées, souvent déclinées en parcours ou spécialités, les aspects pédagogiques présentent une grande diversité. Toutefois, on relève utilement une adéquation forte entre le périmètre des formations et les contenus, ce qui en renforce la cohérence. On doit toutefois mentionner une exception notable avec la LP *e-GRH* et la LP *Révision comptable* dont le positionnement n'est pas achevé, et dans une moindre mesure, avec la LP *Management des collectivités territoriales et de leurs établissements publics* dispensée à l'Institut d'Auvergne de Développement du Territoire. De plus la LP *Carrières de la banque et de l'assurance* est centrée fortement sur les seuls métiers de la banque, en raison d'un partenariat unique, fort, avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) au

détriment de la dimension assurancielle ; quant à la LP *Gestion de l'économie sociale et solidaire et entrepreneuriat*, elle paraît avoir occulté quelque peu le dernier volet entrepreneuriat.

La place de la recherche et de l'internationalisation est très variable. L'internationalisation est à l'évidence forte dans le master AEDI en raison de son objet. De même, des LP réalisent de véritables efforts en la matière notamment au travers de la place des langues vivantes. En revanche, en licence, deux d'entre-elles (*Droit* et *AES*) semblent avoir sacrifié les langues alors que les deux autres (*Economie* et *Gestion*) y consacrent une place importante dans les enseignements. Cela mériterait de faire l'objet d'une réflexion globale au niveau de l'établissement.

Ces mêmes efforts existent quant à la place de la recherche dans des formations pourtant à visée professionnelle. La LP *Management des relations commerciales* prévoit un mémoire de recherche ; de même dans la LP *Comptabilité-finances*, il existe une interaction notable entre les travaux de recherche et la formation dispensée. Par ailleurs, il semble exister au niveau master un Diplôme d'Université « recherche », inter-mention, mais mentionné dans le dossier de la mention *Management*, il n'est pas autrement explicité. A l'inverse toutefois, dans certains masters (*Droit public* ou *Marketing* par exemple), la place de la recherche est relativement faible par rapport à la professionnalisation.

Les outils numériques sont utilisés de manière variable. Parfois exploités *a minima*, ils sont d'autres fois placés au cœur de la formation. Ainsi la LP *Notariat* forme les étudiants aux logiciels professionnels et permet la délivrance du Certificat Informatique et Internet (C2i) « métiers du notariat » tandis que le master *Comptabilité-finances* permet aux étudiants d'utiliser une salle de marché virtuelle.

Si certaines formations apparaissent innovantes en matière pédagogiques (les parcours *Langues vivantes* et le e-portfolio de compétences en licence *Economie* par exemple) ce qui crée au profit des étudiants une véritable dynamique, dans la plupart des formations les dispositifs demeurent classiques. Il importe du reste de souligner que, pour certaines formations, les dossiers sont très lacunaires en la matière et ne permettent pas de comprendre certains choix (répartition des ECTS - crédits européens- par exemple) (ce problème est notable dans la LP *Révision comptable* notamment). Quant à la démarche compétence, elle est souvent absente ou embryonnaire.

Une réflexion d'ensemble, pilotée par l'établissement par exemple, pourrait tirer profit des bonnes pratiques et des dispositifs pédagogiques des formations les plus avancées pour proposer un cadre structurant homogène pour l'ensemble des formations.

La politique de stage et de projets, tutorés en LP, révèle également une trop grande hétérogénéité de situation. De même, si parfois des partenariats avec les milieux socio-professionnels sont affirmés, voir institutionnalisés, il est pourtant fait mention des difficultés rencontrées par les étudiants pour trouver des stages. Toutefois et au-delà, la professionnalisation est clairement poursuivie avec de nombreux liens tissés avec le milieu socio-économique régional.

Les formations constituant le champ DEG poursuivent globalement deux objectifs soit l'insertion professionnelle des étudiants à relativement court terme, soit les doter des outils méthodologiques et des contenus académiques nécessaires à la poursuite d'études. En fonction des caractéristiques des formations les différents aspects de cette double approche sont plus ou moins prégnants.

L'objectif de professionnalisation est fort dans les licences professionnelles et dans les masters, principalement en M2, à visée professionnelle. Cet objectif est d'ailleurs rendu plus facile par des modalités d'accès sélectives permettant d'atteindre des taux d'emploi importants. Cependant parfois, malgré ce contexte, les poursuites d'études à l'issue des LP y sont fortes sans qu'il n'y ait d'explication.

Dans les formations de licence à visée générale, les taux de poursuites d'études y sont naturellement plus forts. Il existe toutefois des logiques de passerelles institutionnalisées notamment entre les L2 vers les licences professionnelles, qui évitent une trop grande étanchéité. Les statistiques des recrutements effectifs semblent contrarier néanmoins ce constat, laissant apparaître peu d'étudiants issus de L2 en LP alors même qu'elles peuvent proposer une alternative intéressante pour des étudiants souhaitant une insertion professionnelle rapide. De même en L3, il existe deux parcours « professionnalisant » *Métiers de l'immobilier* et *Assistant juridique* sans toutefois d'interaction avec les LP de l'établissement et sans que le risque de concurrence ne soit même évoqué.

On relèvera utilement que globalement les poursuites en doctorats sont faibles, ce qui mérite une réflexion (huit étudiants inscrits depuis la rentrée 2012 issus du master *Droit privé* pour un nombre de diplômés annuel dépassant largement les 100 étudiants, 7 titulaires du master *Droit public* pour un total annuel de diplômés de 90 à 100, sur la période 2010-2013). Les poursuites en doctorat sont plus fréquentes pour les étudiants titulaires du master AEDI (bien qu'elle varie en fonction des spécialités : en 2012-2013, 8 sur 24 diplômés de la spécialité *Economie du développement*, 5 sur 33 pour la spécialité *Analyse des projets de développement* à 1 sur 18 pour la spécialité *Développement durable dans les pays en développement et en transition*).

Quant à l'insertion professionnelle, elle est parfois très forte (LP *Gestion opérationnelle de la paie* par exemple) parfois moyenne à faible sans toutefois que les structures de pilotage ne fournissent d'analyse quantitative et qualitative de cette question en renvoyant souvent aux enquêtes de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante (OIPVE). Enfin on pourra être surpris que tous les contrats d'apprentissage dans le cadre de la LP *Commerce et distribution* ne trouvent pas preneur alors qu'ils sont des facteurs d'insertion professionnelle, ce qui pourrait nécessiter une politique de communication envers les étudiants de L2 pour pallier cette difficulté.

En ce qui concerne plus largement le recrutement, le master *Comptabilité-finances* propose une originalité qu'il faut saluer : la présence d'anciens étudiants (des promotions précédentes) dans le jury de recrutement. Au-delà les masters ont un recrutement (du moins en M1) endogène tandis que pour les LP il est principalement exogène à l'UdA. En M2, en fonction des spécialités, les situations sont plus variables.

Les équipes pédagogiques sont structurées de manière cohérente avec les objectifs pédagogiques des formations. Toutefois, elles ne sont parfois pas décrites avec les précisions suffisantes et notamment, les fonctions occupées par les professionnels dans leur entreprise ne sont pas toujours explicitées. En outre, il importe de souligner qu'en licence professionnelle, l'équilibre entre enseignants professionnels et académiques n'est pas toujours assuré, le volume horaire attribué aux professionnels dépassant les 60 % (LP *Assistant ressources humaines* 67 %, LP *Carrières commerciales de la banque et de l'assurance* 66 %, LP *Management des collectivités territoriales et de leurs établissements publics* 80 %), ce qui peut conduire à s'interroger sur ce caractère réellement universitaire de la formation dispensée. Enfin, le master *Marketing* qui évoque la possibilité de poursuite en doctorat ne comprend plus aucun professeur des universités, ce qui est éminemment regrettable.

Du point de vue du pilotage les formations, il se structure globalement à partir de conseils de perfectionnement ouverts selon des modalités variées aux représentants des étudiants. Les professionnels parties prenantes des formations y participent également en général. L'ouverture de ces structures de pilotage à des personnalités extérieures qualifiées n'est pas mentionnée. Souvent la question de la participation des personnels administratifs, de scolarité notamment, est négligée. De plus, le master AEDI n'en possède pas encore ; pour les autres masters il est regrettable que ces conseils n'existent pas au niveau des mentions, mais par spécialité. Des mécanismes d'encadrement plus classiques se superposent également (responsable d'année ou de mention de licence, responsable de spécialité, doyen en droit, comité licence, ...) sans malheureusement que les interactions soient toujours pleinement décrites. La logique d'autoévaluation présente une très grande hétérogénéité. Ainsi, par exemple, le dossier du master *Marketing* démontre l'existence d'une autoévaluation sans concession alors qu'au contraire dans d'autres dossiers, les informations les plus élémentaires manquent ou sont lacunaires. Par ailleurs, le dossier de la LP *Management des PME-PMI* est peu compréhensible en ce qu'il « emprunte » des rubriques à un autre dossier (LP *Gestion de production et logistique intégrée*). Quant aux outils d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants, ils ne sont tout simplement pas mis en œuvre ou très partiellement.

Enfin, si le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants fait l'objet d'enquêtes de qualité par l'OIPVE, service de l'établissement - l'université a du reste obtenu une certification ISO 9001, ce qui est assez remarquable -, ces enquêtes ne font globalement pas l'objet d'une appropriation forte par les structures de pilotage des formations, au-delà d'un satisfecit global. Leur utilisation se limite trop souvent à une approche purement quantitative sans analyse qualitative des insertions, les données relatives aux types d'emplois occupés notamment. Ces outils ne semblent pas perçus comme un moyen d'amélioration continue des formations.

Points forts :

- Un réel effort de mutualisation dans le cadre des quatre licences généralistes au cœur du champ DEG, accompagné par une réforme structurelle.
- Des outils relatifs au suivi de l'insertion professionnelle de qualité, mutualisés et portés par l'établissement.
- Une offre de formations riche et diversifiée dans le champ DEG.
- Un ancrage local dans le tissu socio-économique régional.
- Une nette volonté de professionnalisation.

Point faibles :

- Une appropriation du suivi des diplômés encore trop peu développée malgré des outils performants au niveau de l'établissement.
- L'évaluation par les étudiants, la logique d'autoévaluation, les structures de pilotage (notamment au niveau des mentions en master) qui demeurent trop souvent embryonnaires.
- Une réflexion sur la place de l'internationalisation trop peu développée au niveau du champ (politique des langues, certifications, politique d'échanges internationaux, ...).
- Une faible place faite à la recherche dans les masters ayant pourtant pour partie cette finalité et des poursuites en doctorat très faible, notamment en droit.
- Des dossiers encore trop lacunaires sur de trop nombreux points faute de procédures d'autoévaluations efficaces.

Recommandations :

Au-delà d'un rapprochement mécanique lié à des proximités entre les trois disciplines du champ DEG, une réflexion globale à l'échelle de l'établissement pourrait conduire à offrir un cadre commun pour permettre de donner corps au champ DEG au-delà d'une simple collection de formations. Le développement des structures de pilotage et l'appropriation fine de l'ensemble des outils mis à leur disposition devraient irriguer cette réflexion. De même, une certaine harmonisation, en matière d'internationalisation et de politique des langues vivantes, en matière de recherche et de relation aux structures de recherche, ainsi que le développement de passerelles et de leur utilisation effective par les étudiants favoriserait sans doute l'émergence d'une véritable logique de champ. La généralisation (d'ailleurs programmée pour l'avenir) des outils d'identification, d'acquisition et de suivi des compétences, est susceptible d'offrir une lisibilité des parcours finalement suivi par les étudiants (à tout niveau). La question de l'articulation entre M1 et M2 pourrait être mieux explicitée et articulée, la généralisation des structures de pilotage par mention de master étant de nature à la faciliter.

Avis global du comité d'experts

Le potentiel d'affichage stratégique du champ DEG proposé par l'UdA est certain, mais apparaît pour l'heure finalement assez faible en tant que tel. En effet, les structures de recherche et leurs thématiques sont déclinées dans une offre de masters classiquement disciplinaires. La structure des trois écoles (Droit, Economie, Management) le révèle également. Le rattachement des formations portées par l'IUT au champ semble pour l'instant purement formel sans révéler une véritable stratégie d'ensemble. Cette impression est confortée par l'analyse de l'insertion des formations, notamment de licences professionnelles, dans l'environnement socio-économique régional ou national, qui révèlent finalement une juxtaposition disciplinaire par sous-domaines (Droit, Economie et Gestion).

De même, et finalement à l'inverse, la structure des licences généralistes centrée sur le champ peut conduire à un risque de manque de lisibilité du diplôme finalement obtenu par les étudiants. Le développement d'outils d'accompagnement du diplôme (fiche RNCP, supplément au diplôme, portefeuille de compétences, certifications, ...) étant également hétérogène à ce niveau, ce risque est renforcé. De plus, malgré des passerelles institutionnalisées, les passages de la L2 généraliste vers les licences professionnelles sont au mieux faibles, plus souvent inexistantes. Cette étanchéité relative révèle un manque de stratégie d'ensemble au niveau du champ. Il existe même des logiques de concurrence entre LP et certains parcours professionnalisant de licence.

De fait, le champ DEG proposé par l'UdA puisqu'il est articulé par une approche disciplinaire (tri-partite) révèle, à la lecture du dossier, un choix politique de l'établissement, de bouleverser l'approche traditionnelle des structures porteuses des licences généralistes. Elle a conduit à une restructuration d'abord institutionnelle pour porter une offre pédagogique renouvelée à ce niveau. Toutefois, le potentiel d'innovation de ce choix ne semble pas avoir eu encore d'effet au niveau des masters et des licences professionnelles, ce qui évidemment interroge la politique de l'établissement. En outre, les masters étant structurés essentiellement par spécialités, l'isolement par rapport à la logique du champ apparaît plus probant encore. Ce choix d'un champ pluri-disciplinaire (DEG) qui repose sur des disciplines traditionnellement proches apparaît cohérent, comme en atteste la présence d'une licence AES révélatrice de cette proximité. Cette cohérence apparaît d'autant plus pertinente qu'elle s'est traduite au niveau des

licences généralistes par des choix pédagogiques et structurels assis sur le champ lui-même. Les dossiers laissent néanmoins parfois transparaître des approches purement disciplinaires, révélatrices d'un certain conservatisme, y compris des étudiants (ainsi par exemple, alors qu'un portefeuille de compétences en langues avait été mis en place, il a été abandonné faute d'utilisation par les étudiants). Les dispositifs de doubles licences ou de qualification complémentaire (60 ECTS supplémentaires en sus des 180 ECTS pour une licence) s'ils existent sont peu explicités et/ou peu activés par les étudiants. A l'inverse tant au niveau des masters que des licences professionnelles il apparaît que l'insertion des formations dans un champ, qui oblige à une réflexion sur la cohérence globale de l'offre de formation, ne semble pas avoir structuré la préparation des dossiers présentés par l'établissement, alors même que globalement les formations offertes par ces diplômés s'inscrivent effectivement dans le champ DEG. Les structures pédagogiques et de pilotage de ces formations étant assez isolées et propres cela explique sans doute l'absence de réflexion en la matière. L'impression générale qui en découle, quant à la cohérence du champ, demeure en conséquence très mitigée, forte au niveau des licences générales, révélatrice d'une collection de formations hétérogènes pour les licences professionnelles et les masters.

Dans le prolongement, s'il existe au niveau des licences généralistes un réel effort de coordination et de mutualisation, rendu nécessaire par le choix d'une entrée en premier cycle via une licence sous forme de portail faisant écho au champ lui-même, cela apparaît à l'inverse comme le principal défaut des masters qui se structurent trop souvent par spécialités plutôt qu'au niveau des mentions, sans réelle insertion dans une logique plus globale au niveau du champ. Il en va de même pour les licences professionnelles qui au-delà de leur nombre et de leur diversité ne semblent pas s'inscrire dans une logique d'un véritable champ DEG porté et présenté par l'établissement.

Le choix de structurer l'offre de formation de l'UdA à partir du champ *Droit, économie, gestion* cherche une cohérence évidente et vise un potentiel d'affichage notamment vis-à-vis des futurs étudiants et des professionnels de ces secteurs, futurs employeurs des diplômés. Le développement d'outils permettant de renforcer cette ambition semble nécessaire dans un deuxième temps. Si des efforts qu'imposent le choix d'un champ DEG ont été visiblement consentis en licence, il paraît nécessaire que la logique globalisante du champ ait des effets sur l'offre master ainsi que dans le cadre des licences professionnelles.

Observations de l'établissement



Observations sur le rapport d'évaluation du champ

Droit, économie, gestion

Numéro de rapport: S3FO170012972

Nous vous remercions du rapport d'évaluation sur le champ de formation Droit, économie, gestion et prenons acte des points faibles identifiés.

Les remarques relatives à une formation en particulier sont reprises dans la fiche d'observation de la formation. Le document présent ne prend en compte que les remarques concernant l'ensemble des formations du champ.

D'une manière générale, le manque de cohérence globale des formations du champ qui est reproché doit tenir compte de la difficulté à répondre à une demande extrêmement tardive (pratiquement à la fin du contrat quinquennal) d'envisager les contours de plusieurs "champs de formation" dans lesquels pourraient s'intégrer l'ensemble des formations de notre université.

Malgré cela, la structure du portail de licence générale (mentions Droit, AES, Economie, Gestion) peut être qualifiée de précurseur, à sa création en 2012, puisque ce portail proposait déjà la spécialisation progressive, rendue obligatoire aujourd'hui par le Cadre National des Formations. Il est également le support de deux dispositifs : la qualification complémentaire et la double licence qui permettent aux étudiants d'acquérir des compléments de formation dans un domaine adjacent à leur formation principale.

Concernant les masters, ils sont parfois l'héritage des anciennes structures (IUP et Faculté de sciences économiques et de gestion) qui ont été totalement réorganisées en 2012. Le prochain contrat fera évoluer l'ensemble des formations vers des parcours rénovés et enrichis.

Pour ce qui est de la recherche et de la poursuite en doctorat, un réel effort a été entrepris dans la valorisation des équipes de recherche associées aux trois "Ecoles" mais aussi dans la mise en place d'une qualification complémentaire "Initiation à la recherche" dans toutes les





mentions de master de l'Ecole Universitaire de Management. Les poursuites en doctorat sont souvent malheureusement tributaires du faible nombre de financements disponibles.

Les licences professionnelles seront elles aussi revues au contrat 2017-2021. La fermeture de la LP "Management des collectivités territoriales et de leurs établissements publics", citée comme comprenant trop d'enseignants du monde professionnel, est même prévue dès la rentrée 2016.

L'approche compétences sera également très largement développée dans le futur contrat puisque c'est dans ce sens que toutes les équipes travaillent sur la future offre de formation (les fiches RNCP sont déjà publiées pour tous nos diplômes nationaux). Concernant les dispositifs de pilotage (évaluation des enseignements, conseils de perfectionnement, enquêtes d'insertion professionnelle, ...), ils sont déjà existants et de qualité mais peut-être insuffisamment utilisés par les équipes pédagogiques. L'accent devra être mis sur ce point.

Les experts constatent une approche parfois purement disciplinaire des formations. Pourtant, les interactions entre les masters de gestion et ceux d'économie existent déjà sous la forme d'un parcours en anglais. D'autres parcours de masters sont organisés en collaboration avec la Faculté de médecine ainsi qu'avec l'Institut de Formation des cadres de santé du CHU de Clermont-Ferrand. Enfin, dans le cadre du prochain contrat, des relations étroites sont également prévues, et bien engagées, avec des UFR actuelles de l'Université Blaise Pascal.

Clermont-Ferrand, le 20/05/2016

Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I



Professeur Alain ESCHALIER